

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-65 du 11 mars 1974

portant nomination des Membres du Conseil
d'Administration de la Société Dahomé-
enne d'Electricité et d'Eau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Proclamation du 26 octobre 1972,
Vu le décret n° 72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
Vu le décret n° 72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17
du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
Vu l'ordonnance n° 73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat à une prise de participation et fixant leurs modalités
de gestion ;
Vu l'Ordonnance 73-13 du 7 février 1973 portant création de la
Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (SDEE) ;
Vu l'Ordonnance n°74-20 du 11 mars 1974, portant Statut de la
Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (SDEE) ;
Sur proposition du Ministre des travaux Publics, Mines et Energie ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la
Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau :

MM..	Alphonse Boni Célestin ADJAI	Représentant le Ministre de tutelle Représentant le Conseil National de la Révolution
Mlle	Reine FABOUMY	Représentant le Ministre de l'Economie
MM.	Robert TAGNON	Représentant le Ministre du Plan
	Isaac KILANYOSSI	Représentant le Ministre des Finances
	Antoine GBAGUIDI	Représentant le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
	Fabien MONTEIRO	Représentant le Ministre des Travaux Publics
	Elias da SILVA	Représentant le Ministre du Travail

Dr Maximilien YEKPE Représentant le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales
 MM. Daniel AGBO-KPANZO Représentant la Chambre de Commerce et l'Industrie
 Alexandre JOHNSON Représentant le Personnel de la S.D.E.T.

Le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 mars 1974

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des travaux Publics,
 des Mines et de l'Energie

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
 Finances

Capitaine André ATCHADE

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MTP-MF 8 - autres ministères 9 - CCDEE 2 -
 SDEE 2 - Chamb. Con. 4 - DTP-SH 4 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5
 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - SPD 2 JORD 1